



34-2026

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 31/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 01 L'an deux mil vingt-six le 31/03/2026, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 28/04//2026

Présents : Frédéric MILLET, Alain CHASSAGNEUX, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Gaëtan FOURNEYRON, Patrice MATHAUD, Corinne ROYER, Lyse PINTURIER, Adeline CATY, Johanne BIBARNA, Fabien DUPERON.

Absents excusés : David-Alexandre VIALON (pouvoir Fabien DUPERON)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND,

Objet : Décision modificative 2-2026 budget Communal.

M le Maire rappelle ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération en date du 03 mars 2026,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire en raison :

D'alimenter pour un paiement de fond de concours et l'attribution de compensation en investissement.

De prévoir une dépense supplémentaire pour alimenter le budget commerce.

28/04/2026

Nature	Compte	Libellé (indicatif)	Montant (€)
Dépense	2041512	Études / immobilisations incorporelles	455,00
Dépense	20415332	Études / logiciels – immobilisations	407 922,77
Dépense	2046	Avances sur immobilisations	231,14
Dépense	2157	Matériel technique	5 630,00
Recette	1322	Subvention d'investissement	230 686,14
Recette	138	Opérations d'ordre / reprise	-138 552,77

Le budget primitif 2026 est ainsi modifié à hauteur de ces ajustements en recettes et en dépenses.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autorise à approuver cette décision modificative n°2-2026. Budget Communal.

**Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :
D'approuver la décision modificative n°2-2026**

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 07/04/2026

La secrétaire,



28/04/2026

Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 30/04/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260428-delib4-cm6-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

28/04/2026